

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 19

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

il élaborait un projet reliant la Gare du Flon à celle de Sébeillon.

Professeur, pendant plusieurs années, aux cours professionnels, il fit bénéficier de nombreux élèves de ses solides connaissances pratiques.

Le 1^{er} avril 1938, il fut nommé directeur de la Compagnie L.-O., succédant à Victor Dumur. Il s'acquitta de ses fonctions avec une droiture et une conscience parfaites et il eut la joie de voir les résultats heureux obtenus par les soins et la précision extrême qu'il mettait à toutes choses. Armé d'une énergie indomptable, Jean Jaccottet cachait sous un abord plutôt réservé les plus hautes qualités de cœur. Son esprit pratique et réalisateur gagna rapidement la confiance de ses collègues. Il fut nommé vice-président de l'association des funiculaires suisses et président de la Caisse d'allocations familiales des entreprises vaudoises de transport qu'il organisa. En 1943, le Conseil d'administration de la Compagnie L.-O. l'appela en qualité de secrétaire.

Ancien membre de la société d'étudiants «Stella», il avait acquis dernièrement la distinction de ruban d'honneur de la société.

Ayant acquis le grade de lieutenant téléphoniste, Jean Jaccottet accepta, dès la création de la P. A., de commander une des compagnies lausannoises, tâche supplémentaire qui venait s'ajouter à sa besogne déjà lourde. Il y réussit comme en tout ce qu'il entreprenait et son énergie et ses qualités de chef furent appréciées tant par ses supérieurs que par ses soldats.

Le départ prématuré de Jean Jaccottet prive la Compagnie L.-O. d'un chef averti. Les nombreuses associations dont il s'occupait perdent en lui un conseiller sûr et désintéressé. C'est avec la plus grande émotion qu'une foule émue de connaissances et d'amis lui rendirent les derniers devoirs.

Nous prions sa famille, à qui il était si attaché, d'accepter l'hommage de notre profonde sympathie.



JEAN JACOTTET, ingénieur.
1892-1945

BIBLIOGRAPHIE

L'aménagement national et régional en Suisse. 2^e rapport du Délégué aux possibilités de travail. (Questions d'économie publique.) F. Rouge & C^{ie}, Lausanne 1944.

Le titre sous lequel se présente cet ouvrage peut prêter à confusion. Il ne s'agit pas ici, en effet, du plan d'aménagement national — lequel ne peut être constitué que par l'ensemble des études actuellement à peine amorcées dans les diverses régions du pays — mais simplement d'un énoncé des principes directeurs qui serviront de bases à ces études accompagné de quatre études présentées d'ailleurs de façon très complète mais données simplement à titre d'exemples. L'ouvrage aurait ainsi pu s'intituler plus exactement : *Principes directeurs de l'aménagement national et régional en Suisse*.

Ceci n'enlève rien à son intérêt qui est considérable. Il illustre de façon saisissante, principalement par ses exemples, l'urgence de l'action du Plan d'aménagement national. Il est assurément bien inutile de reprendre la longue suite d'erreurs qui furent commises au cours des années où se créa l'activité industrielle de notre pays, où s'édifièrent et s'éten-

dirent au hasard les fabriques et les zones industrielles, où s'allongèrent, sans plan contrôlé, les voies de communication, où se développèrent, sporadiquement et par à-coups, nos centres urbains. S'il est trop tard pour reprendre à leurs bases les fausses manœuvres, souvent dues au manque de coordination inhérent à notre constitution fédéraliste et aux jalouses prérogatives de vingt-cinq départements cantonaux des Travaux publics, il est heureux, en revanche, de constater que les bases existent aujourd'hui qui vont permettre cette coordi-

nation et, simultanément, que l'accord est unanime, dans le monde entier, sur les principes d'urbanisme qui présideront demain au dégoût des grandes cités, au remaniement des quartiers surpeuplés, à la création de quartiers d'habitation sains, à la répartition étudiée des zones industrielles et des réserves de verdure, à l'établissement de réseaux de communication cohérent, à l'utilisation et à la distribution rationnelles des forces et des richesses naturelles, bref à la réorganisation de toute surface habitée.

C'est l'ensemble de ces mesures, complétées par leurs indispensables corollaires juridiques et économiques, que s'est assigné comme tâche la commission suisse du plan d'aménagement national. C'est un aperçu de ces tâches qu'elle présente ici.

Le premier des objets présentés en détail est l'aménagement du Haut-Rhin.

Différents plans de base en constituent les données et permettent de saisir l'intérêt et l'ampleur d'un problème qui n'est pourtant que posé. Le second objet est constitué par la commune semi-agricole de Meilen (Lac de Zurich). Huit plans analytiques exposent la situation de la localité : Etat des constructions en 1884, état des constructions en 1941, développement de la construction par années, distribution de l'eau en 1941, distribution du gaz en 1941, distribution de l'électricité en 1941, réseau des égouts en 1941, prix des terrains. L'ensemble de ces plans démontre les dangers d'un développement sans contrôle. Un neuvième plan présente le résultat des premières études sous forme d'un projet de répartition des zones : habitations, cultures diverses, zones de verdure, zones industrielles. Le troisième objet est une commune de banlieue, celle de Muttens près de Bâle. Les données du problème sont présentées de la même façon que pour Meilen, indiquant clairement la méthode type proposée pour des localités de cette importance. Mais, au lieu d'un plan d'extension, les auteurs présentent un plan théorique de ce qu'aurait pu être le développement de la localité si le plan d'extension avait existé en 1917. Cet exemple est éloquent. Son enseignement est valable dans nombre de cas. Enfin, le quatrième exemple nous intéresse tout particulièrement. Il s'agit en effet de la zone riveraine du Léman, de Lausanne à Morges. Le problème est présenté par notre confrère H. R. von der Mühl qui, dans un bref rapport expose les données générales, bases des études. Deux plans les commentent, ayant trait, l'une aux voies de communication, l'autre à un projet de répartition des zones. Comme ailleurs, ces plans illustrent remarquablement la méthode qui sera celle des études à venir, tout en présentant une proposition intelligente pour la solution d'un problème parmi les plus nuancés.

Mais ce sera toujours entre le projet et son adoption que

s'élèveront les plus importants obstacles. En effet, en considérant maintenant l'ouvrage dans son ensemble, on est effaré de la longue liste des administrations, organes officiels, associations et fédérations qu'il faut à chaque instant consulter et dont l'avis influence ou retarde la décision. Ces instances ne sont pas moins de dix dans le seul domaine de la chasse et de la pêche, elles sont de vingt-trois pour les transports et le reste à l'avenant. Cette lourdeur administrative est une des conséquences de nos institutions et de notre décentralisation trop poussée. Il est vraisemblable cependant que nous allons aujourd'hui à pas rapides vers une simplification de cet appareil, ceci par la force de coordination qu'imposent les circonstances et que la Centrale fédérale des possibilités de travail cristallise.

Ceci nous est l'occasion de conclure en signalant l'heureuse évolution marquée dans le domaine des travaux publics en Suisse par la présence de M. Zipfel au poste qu'il occupe. S'il est ironique de relever que cet office est né des difficultés de la guerre, qu'il a pour tâche de répartir les subventions destinées à lutter contre le chômage, qu'il s'intitule Centrale fédérale des possibilités de travail, et qu'il est rattaché au Département militaire fédéral, il n'en est pas moins réjouissant de constater qu'il existe et qu'il remplit presque exactement les fonctions d'un Sous-secrétariat d'Etat aux travaux publics. Nous souhaitons qu'il soit bientôt réorganisé sur d'autres bases lui conférant les possibilités qu'il n'a pas aujourd'hui. Car il n'est pas sans inconvénients de faire figurer invariablement sous le vocable « occasions de travail » des travaux publics rigoureusement indispensables à l'économie du pays. Nous n'ignorons pas qu'une partie au moins du programme du « Plan Zipfel » est prévue pour n'être mis en œuvre qu'en cas de défaillance de l'industrie privée. Cela ne saurait empêcher que ce plan n'est pas autre chose que le programme suisse des travaux publics. Nous n'en voulons pour preuve que le fait que la totalité des programmes cantonaux et municipaux y figure !

Il est également dangereux comme le relève M. Klöti dans l'ouvrage dont nous rendrons compte d'autre part, de considérer la construction de logements comme des occasions de travail. Les logements doivent être construits en fonction des besoins et non en fonction du nombre des chômeurs du bâtiment. Nous sommes un pleine équivoque et nous nous contentons d'un euphémisme dangereux : la *Centrale fédérale des possibilités de travail* doit devenir la *Direction fédérale des travaux publics* et continuer son activité ou conserver son titre et se borner alors aux seules « occasions de travail ».

J. P. VOUGA.

CARNET DES CONCOURS

Reconstruction de l'hôpital cantonal genevois et des polycliniques.

Extrait du rapport de la commission chargée de l'examen des avant-projets du concours restreint.

Après examen des projets présentés par les onze groupes d'architectes chargés de l'étude, la commission, constatant que les deux projets qui ont apporté le plus grand nombre d'idées nouvelles et fécondes, retenues et utilisées pour l'élaboration de la synthèse des études et susceptibles d'être développées, sont ceux de MM. A. Hoechel et P. Nierlé, et de A. Lozeron et J. Erb, propose au Conseil d'Etat de confier à ces auteurs le mandat pour l'élaboration du projet définitif.

Tous les projets sont exposés à la Maison des Congrès, place Chateaubriand, à Genève, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. (dimanche compris) jusqu'au 30 septembre.

Aménagement d'un centre touristique à Montreux.

Jugement du jury.

Le jury était composé de : MM. Ed. Jaquet, conseiller d'Etat, précédemment syndic de la commune du Châtelard-Montreux, président ; H. Bernoulli, architecte à Bâle ; A. Hoechel, architecte à Genève, rapporteur.

Après avoir examiné les vingt-trois projets présentés dans le délai imparti, le jury, qui s'est réuni les 23, 24, 25 août et 6 septembre, décerna les prix suivants :

1^{er} prix, Fr. 2000 : M. Charles Brugger, architecte à Lausanne.

2^e prix, Fr. 1800 : M. Italo Ferrari, architecte à Lausanne.

3^e prix, Fr. 1200 : M. Louis J. Ruche, architecte à Lausanne.

Conformément au règlement du concours, une somme de 5000 fr. a été en outre répartie entre dix autres concurrents sous forme d'allocations au montant de 800 à 300 fr.

Les projets sont exposés dans la Grande salle du Nouveau Collège de Montreux, du 10 au 22 septembre 1945 ; ouverture tous les jours de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h., dimanche excepté.

S.T.S.

Schweizer. Technische Stellenvermittlung
Service Technique Suisse de placement
Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
Swiss Technical Service of employment

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 354 26 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section industrielle.

691. *Technicien électricien.* Nord-ouest de la Suisse.

693. *Ingénieur chimiste.* Chimie industrielle, nationalité suisse, expert dans la fabrication de graisses et d'huiles comestibles (extraites des noix oléagineuses) et de savons en utilisant les dérivés de l'extraction. Montage d'une nouvelle fabrique. Contrat de 5 ans. Connaissance de l'espagnol. Amérique du Sud.

695. Deux jeunes *techniciens mécaniciens.* Fabrique de machines de Suisse centrale.

697. Jeune *ingénieur mécanicien.* Nord-ouest de la Suisse.

699. Jeune *ingénieur électricien*, de nationalité suisse, candidat célibataire, possédant quelque pratique et de bonnes connaissances de la langue française, ainsi que, si possible, des connaissances d'espagnol. Appareils Roentgen et électro-médicinaux. Quelques mois, en France. Ensuite, vente en Amérique du Sud. Maison française des environs de Paris.

701. Jeune *technicien mécanicien*, éventuellement *technicien mécanicien.* Suisse orientale.

703. *Technicien.* Suisse romande.

705 a. Jeune *ingénieur électricien* ou *technicien électricien.* Traction électrique. De même :

b. Jeune *technicien.* Appareillages électriques. Suisse romande

707. Jeune *technicien.* Matériel roulant. Suisse romande.

709. Un ou deux *ingénieurs mécaniciens* ou bons *techniciens mécaniciens.* Montage et entretien de machines, de chaudières, d'installations frigorifiques, etc. Langues : française, anglaise et espagnole désirables. Age pas au-dessus de trente ans. Candidat célibataire. Branche alimentaire, Amérique du Sud.

711. *Ingénieur électricien* ou *technicien électricien.* Suisse centrale.

713. Jeune *ingénieur électricien* ou *technicien électricien.* Travaux de laboratoire, ainsi que pour la participation à l'enseignement de cours techniques. Exigences : Formation technique complète, pratique dans le domaine du courant faible, en particulier de la haute fréquence. *Officier* ou *sous-officier.* Bureau militaire.

715. Jeune *technicien* ou *dessinateur mécanicien*, ou *dessinateur en chauffage.* Zurich.

717. Jeune *technicien mécanicien.* Turbo-compresseurs. Suisse orientale.

719. Jeune *chimiste* (universitaire). Suisse orientale.

721. Jeune *technicien mécanicien* ou *dessinateur mécanicien.* Suisse orientale.

723. Jeune *technicien en chauffage.* Zurich.

725 a. *Ingénieur* en qualité de chef calculateur. Aéronautique ; ensembles hyperstatiques. De même :

b. Un ou deux *ingénieurs.* Contrat d'une durée initiale d'un an. Importante maison de construction d'avions en France.

Sont pourvus les numéros, de 1944 : 361, 853, 855 ; de 1945 : 3, 13, 27, 67, 117, 123, 125, 135, 153, 161, 255, 451, 455, 457, 493, 523, 551, 581, 663.

Section du bâtiment et du génie civil.

1036. *Architecte* et *technicien en bâtiment.* Midi de la Suisse.]

1038. *Dessinateur en béton armé.* Nord-ouest de la Suisse.